



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Unité de Gestion du Projet SWIOFish2

DEUXIÈME PROJET DE GOUVERNANCE DES PÊCHES ET DE CROISSANCE PARTAGÉE  
DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien  
(SWIOFish2) – Don GEF :TF OA 4564

SOLLICITATION AMANIFESTATION D'INTERET  
N°10/2021-AMI/SWIOFish2

RECRUTEMENT D'UNE FIRME

**POUR APPUYER L'UNITE DE RECHERCHE LANGOUSTIERE (URL) SUR LA PROSPECTION DE NOUVELLES  
ZONES DE PECHE PROPICES A LA LANGOUSTE**

1. La République de Madagascar a obtenu un financement du « Global Environment Facility (GEF) » afin de financer le projet South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « la prospection de nouvelles zones de pêche propices à la langouste ».

2. L'objectif de cette étude a pour but d'évaluer la faisabilité d'une exploitation de l'espèce *P. homarus* ainsi que d'autres espèces de langouste entre 20 et 80 mètres de profondeur équivalent à une distance de 2 à 50 km du littoral, tout en identifiant les meilleures techniques de pêches adaptées pour chaque espèce identifiée à chaque profondeur.

3. Le projet SWIOFish2 invite les candidats admissibles (Firmes) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus et dans les Termes de référence stipulés au point 7 ci-dessous. Les candidats intéressés doivent fournir les informations complètes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services. Le dossier de manifestation doit contenir les pièces suivantes :

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission, avec les pièces justificatives ;
- Les références professionnelles de la firme : prestations similaires incluant les sources de financement, les montants et l'objet des prestations (cinq dernières années).

**4. Critères de sélection du Consultant:**

- La firme devra justifier d'une expérience nationale et/ou internationale en matière de prospection/étude exploratoire de nouvelles zones de pêche,
- Ayant déjà exécuté au moins trois (03) missions similaires à Madagascar, et/ou en Afrique et/ou dans l'Océan Indien.
- En outre, la firme devra disposer des équipements techniques nécessaires pour effectuer l'étude exploratoire.

5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID Janvier 2011, révisées en Juillet 2014 », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts, sont applicables.

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

7. La Firme sera sélectionnée selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants conformément aux Directives citées ci-dessus.

8. Les Termes de Référence de la mission peuvent être téléchargés sur le site web de l'UGP SWIOFish2 à l'adresse [www.swiofish2.mg](http://www.swiofish2.mg), ou retirés à l'adresse citée ci-dessous de 8h à 13h, sans que ceux-ci n'engagent le projet ni sur le fond ni sur la forme. De plus amples informations peuvent y être également obtenues.

9. Les dossiers de manifestations d'intérêts portant la mention de la prestation et la référence de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt doivent être déposés **au plus tard le 29 Avril 2021 à 10 h 00**, heures locales, à l'adresse ci-dessous en version papier. Les manifestations d'intérêt par voie électronique seront autorisées et le soumissionnaire enverra toujours l'original en version physique. Le dossier de manifestation d'intérêt envoyé par voie électronique en **une seule pièce jointe** doit être protégé par un mot de passe qui devrait être divisé en deux parties. La première partie sera envoyée à [arpm@swiofish2.mg](mailto:arpm@swiofish2.mg) et la deuxième partie à [ac2@swiofish2.mg](mailto:ac2@swiofish2.mg)

10. Seules les firmes présélectionnées feront l'objet de la suite des procédures de passation des marchés.

**Unité de Gestion du Projet SWIOFish2**  
**Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche**  
**Soavimbahoaka, lot II A 78 S AA,**  
**101- ANTANANARIVO MADAGASCAR**  
**E-mail : procurement.swiofish2@yahoo.com**

Fait à Antananarivo, le 13 Avril 2021

Le Coordinateur de l'UGP SWIOFish2



RANDRIA Nirina Gervais